



SOMMAIRE



droit

TOUTE UNE VIE AVEC
L'ASSURANCE RETRAITE



retraite 2.0

LA RETRAITE SUR INTERNET



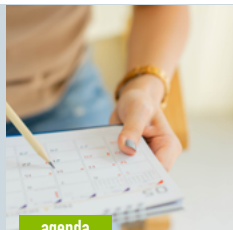
conseil

LA CARSAT INFORME
ET CONSEILLE



action sociale

LA CARSAT ACCOMPAGNE
LES RETRAITÉS



agenda



action sociale

L'ASSURANCE RETRAITE SIMPLIFIE LES DÉMARCHES EN MATIÈRE D'HABITAT

Pour permettre le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible, l'adaptation et la sécurité des logements sont devenues de véritables enjeux de société. Avec l'avancée en âge, il arrive que certains éléments du logement posent des difficultés dans la vie quotidienne et que la réalisation de travaux soit nécessaire pour améliorer le confort et la sécurité de la personne âgée. Pour de simples ajustements ou des travaux plus importants, la Carsat accompagne ses assurés.

Soucieuse de préserver la qualité de vie, la santé et l'autonomie à son domicile tout au long de la retraite, la Carsat propose des aides financières aux retraités en situation de fragilité, pour leur permettre de continuer à vivre chez eux le plus longtemps et le mieux possible.

Ces aides au financement peuvent intervenir, **soit pour l'amélioration du logement** afin de le rendre plus confortable et plus adapté, soit pour **l'attribution de kits prévention** avec des petits équipements qui facilitent le quotidien et favorisent la sécurité du retraité à domicile.

Pour faire votre demande d'aide à l'adaptation de l'habitat, un simple clic suffit !

L'Assurance retraite a simplifié la demande d'aide à l'adaptation du logement en mettant à la disposition du public **un nouveau formulaire exclusivement dédié à l'habitat.**

Depuis le mois de juin, la demande peut-être faite en ligne sur le site de l'Assurance retraite.

LES AIDES FINANCIÈRES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre du dispositif "habitat et cadre de vie", la Carsat participe financièrement aux travaux d'adaptation du logement à la prévention de la perte d'autonomie, mais aussi à la lutte contre la précarité énergétique. Sous conditions, les travaux suivants peuvent faire l'objet d'un financement :

- travaux d'adaptation du logement facilitant l'accessibilité et sécurisant l'environnement (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte escalier, motorisation des volets roulants...)
- travaux de lutte contre la précarité énergétique (chaudière, isolation des combles, menuiseries extérieures, installation de système de ventilation...) pour les propriétaires occupants, uniquement dans le cadre d'un projet financé également par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE FINANCEMENT DE KITS PRÉVENTION

Afin de prévenir les chutes et les accidents domestiques, la Carsat participe à l'investissement de petits équipements qui concernent les déplacements intérieurs (barre d'appui murale, main courante d'escalier...), les espaces de bain, douche et WC (marche anti-dérapante, siège de douche, réhausse WC...), l'espace chambre ou encore les espaces cuisine et séjour. Ils peuvent faire l'objet, sous condition, d'un financement par la Carsat, qui consiste en l'attribution d'un forfait maximum de 300€.

Pour informer au mieux les seniors sur tous les petits équipements existants, les deux sites suivants peuvent s'avérer des ressources utiles :

bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr (permet de consulter les aides techniques et technologiques, d'en connaître les usages et les financements possibles. Plus de 135 fiches pédagogiques, rédigées par des ergothérapeutes, sont disponibles)

mieuxvivresonlogement.fr (donne les clefs pour aménager et sécuriser son logement)